

BILAN ACTIF

030 6001

ACTIF		23/08/2022 au 31/12/2023		Durée : 17 Mois	Ex. - Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAL SOUSCRIT-NON APPELE (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 544,05	680,53	863,52	
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	16 259,51	2 044,30	14 215,21	
	Fonds commercial (1)				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Constructions				
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	59 663,05	10 656,80	49 006,25	
	Autres	126 106,55	9 349,99	116 756,56	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participat.				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
COMPTES REGUL	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	11 900,00		11 900,00	
	TOTAL II	215 473,16	22 731,62	192 741,54	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approv.	60 047,08		60 047,08	
	En-cours de production; biens et serv.	67 758,14		67 758,14	
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTEES VERSEES SUR COMMANDES				
COMPTES REGUL	CREANCES (3)				
	Créances clients et cptes rattachés	367 474,97		367 474,97	
	Autres	19 630,87		19 630,87	
	Capital souscrit-appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
	Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
	DISPONIBILITES	557 478,57		557 478,57	
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	15 462,11		15 462,11	
COMPTES REGUL	TOTAL III	1 087 851,74		1 087 851,74	
	CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (IV)				
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)				
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 303 324,90	22 731,62	1 280 593,28	
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont à moins d'un an				
	(3) Dont à plus d'un an				
	(4) Dont à plus d'un an				



AVANT REPARTITION

		23/08/2022 au 31/12/2023	
PASSIF		Durée : 17 Mois	
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL (dont versé :) PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT ECART DE REEVALUATION ECART D'EQUIVALENCE RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres REPORT A NOUVEAU RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS REGLEMENTEES	24 000,00 621 676,11	
	TOTAL I	645 676,11	
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES		
	TOTAL II		
D E T T E S (1)	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES DETTE FISCALES ET SOCIALES DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES AUTRES DETTES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	49 647,70 46 606,82 297 177,94 237 503,46 3 981,25	
	TOTAL III	634 917,17	
	COMPTES REGUL	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		1 280 593,28	
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an			

A6 SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 24 000,00 €

Siège social : 1 Rue des Vacherons
17100 SAINTES

918 639 550 R.C.S. SAINTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 621 676,11 euros de la manière suivante :

→ Dotation de la réserve légale, pour un montant de	2 400,00 €
→ Distribution à titre de dividendes aux Associés, pour un montant de soit 625,00 € brut par action	125 000,00 €
→ Affectation au compte « Autres réserves », pour un montant de	494 276,11 €
Total égal au bénéfice de l'exercice, Soit	621 676,11 € =====

Compte tenu de cette affectation, la réserve légale est intégralement dotée à hauteur de 2 400,00 euros, le compte « Autres réserves » est porté à 494 276,11 euros et les capitaux propres de la Société sont de 520 676,11 euros.

Au regard des dispositions fiscales et sociales actuellement en vigueur, la société a l'obligation de retenir à la source un certain nombre de prélèvements et de les acquitter directement auprès du Trésor Public au plus tard le 15 du mois suivant la mise en paiement du dividende, lequel paiement interviendra dans les délais légaux, et sera constaté par le dépôt d'une liasse n°2777 U.



Tout associé personne physique, tout dirigeant associé minoritaire, non assujetti au régime des Travailleurs Non-Salariés (TNS), est soumis aux prélèvements cumulatifs suivants, lesquels seront retenus à la source :

- 17,20 %, assis sur une assiette de dividendes de 200 000 €, s'élève à 34 400 euros (art. L.136-7 CSS, et 117 quater du CGI),
- 12,80 %, sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement, au titre du Prélèvement de l'article 117 quater CGI.

Par ailleurs, il est rappelé que les associés pourront choisir, lors de la déclaration desdits revenus, entre :

- bénéficié du Prélèvement forfaitaire unique (30 % comprenant les prélèvements sociaux et la liquidation de l'imposition sur le revenu au taux forfaitaire de 12,80 %),

ou

- opter pour l'assujettissement global de leur revenu de capitaux mobiliers (à savoir : toute distribution de dividende, plus-values, intérêts de compte courant, ..., perçus au cours de l'année) au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec application dans le cadre de la présente distribution d'une réfaction de 40 % sur le montant brut total distribué.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

=====

2

**Vote de l'Assemblée Générale Mixte,
Extraordinaire et Ordinaire Annuelle,
du 10 Avril 2024**

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 621 676,11 euros de la manière suivante :

→ Dotation de la réserve légale, pour un montant de	2 400,00 €
→ Distribution à titre de dividendes aux Associés, pour un montant de soit 625,00 € brut par action	125 000,00 €
→ Affectation au compte « Autres réserves », pour un montant de	494 276,11 €
Total égal au bénéfice de l'exercice, Soit	621 676,11 €

=====



Compte tenu de cette affectation, la réserve légale est intégralement dotée à hauteur de 2 400,00 euros, le compte « Autres réserves » est porté à 494 276,11 euros et les capitaux propres de la Société sont de 520 676,11 euros.

Au regard des dispositions fiscales et sociales actuellement en vigueur, la société a l'obligation de retenir à la source un certain nombre de prélèvements et de les acquitter directement auprès du Trésor Public au plus tard le 15 du mois suivant la mise en paiement du dividende, lequel paiement interviendra dans les délais légaux, et sera constaté par le dépôt d'une liasse n°2777 U.

Tout associé personne physique, tout dirigeant associé minoritaire, non assujetti au régime des Travailleurs Non-Salariés (TNS), est soumis aux prélèvements cumulatifs suivants, lesquels seront retenus à la source :

- **17,20 %**, assis sur une assiette de dividendes de 200 000 €, s'élève à 34 400 euros (art. L.136-7 CSS, et 117 quater du CGI),
- **12,80 %**, sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement, au titre du Prélèvement de l'article 117 quater CGI.

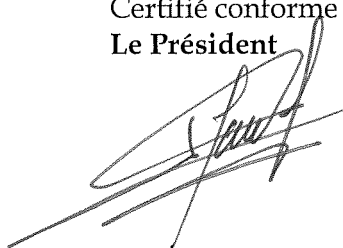
Par ailleurs, il est rappelé que les associés pourront choisir, lors de la déclaration desdits revenus, entre :

- bénéficier du Prélèvement forfaitaire unique (30 % comprenant les prélèvements sociaux et la liquidation de l'imposition sur le revenu au taux forfaitaire de 12,80 %),
- ou
- opter pour l'assujettissement global de leur revenu de capitaux mobiliers (à savoir : toute distribution de dividende, plus-values, intérêts de compte courant, ..., perçus au cours de l'année) au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec application dans le cadre de la présente distribution d'une réfaction de 40 % sur le montant brut total distribué.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président



A6 SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 24 000,00 €

Siège social : 1 Rue des Vacherons
17100 SAINTES

918 639 550 R.C.S. SAINTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ANNUELLE, DU 10 AVRIL 2024

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Dirigeant de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 5 218 euros ayant donné lieu à une imposition supplémentaire à hauteur de 1 305 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 621 676,11 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| → Dotation de la réserve légale,
pour un montant de | 2 400,00 € |
| → Distribution à titre de dividendes aux Associés,
pour un montant de
soit 625,00 € brut par action | 125 000,00 € |

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

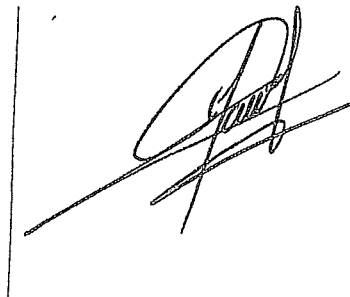
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Président,
Monsieur Sébastien DANTEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. DANTEC', is written over a vertical line that serves as a separator.

DESIGNATION : SAS A6 SERVICES
 ACTIVITE : Réparations de machines et équipements mécaniques
 ADRESSE : 1 Rue des Vacherons 17100 SAINTES

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023
 dont le total est de 1 280 593.28 Euros
 et au compte de résultat de l'exercice,
 et dégageant un bénéfice de 621 676.11 Euros.
 L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 23/08/2022 au 31/12/2023

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
 Ces comptes annuels ont été établis le 05/03/2024.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2018-02, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
 Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.
 Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

- frais d'établissement	L	3 ans
- logiciels	L	3 ans
- agencements et aménagements des constructions	L	5 à 7 ans
- matériel et outillage industriels	L	5 à 7 ans
- installations diverses	L	5 à 7 ans
- matériel de transport	L	5 ans
- matériel de bureau	L	3 à 5 ans
- mobilier de bureau	L	3 à 5 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		1 544	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		16 260	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composant				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant			59 663	
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers				36 301	
		Matériel de transport				118 729	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				10 518	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III					225 211	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières					11 900	
	TOTAL IV					11 900	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)						254 915	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
				Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			1 544	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II			16 260	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					59 663	
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers				36 301	
		Matériel de transport		39 442		79 287	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				10 518	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III			39 442		185 769	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières					11 900	
	TOTAL IV					11 900	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				39 442		215 473	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			681		681
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			2 044		2 044
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			10 657		10 657
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers		3 119		3 119
	Matériel de transport		8 338	4 996	3 342
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 889		2 889
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III			25 003	4 996	20 007
TOTAL GENERAL (I+II+III)			27 728	4 996	22 732

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I								
Autres immob. incorporelles TOTAL II								
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Inst.gales,agenc et am.des const.							
Inst. techniques mat. et outillage								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers							
	Matériel de transport							
	Mat. bureau et inform. mobilier							
	Emballages récup. et divers							
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV								
Total général (I + II + III + IV)								
Total général non ventilé								

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				11 900	11 900	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						
	Autres créances clients				367 475	367 475	
	Créance représentative de titres prêtés [Provision pour dépréciation antérieurement constituée]						
	Personnel et comptes rattachés						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				259	259	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
		Taxe sur la valeur ajoutée			13 198	13 198	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers					
	Groupe associés						
	Débiteurs divers				6 174	6 174	
Charges constatées d'avance				15 462	15 462		
TOTAUX				414 468	414 468		
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		à 1 an maximum à l'origine					
		à plus d'1 an à l'origine		49 584	17 630	31 954	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés				297 178	297 178		
Personnel et comptes rattachés				30 824	30 824		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				39 869	39 869		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			94 371	94 371		
	Taxe sur la valeur ajoutée			68 989	68 989		
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts, taxes et assimilés			3 451	3 451		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés							
Autres dettes				50 588	50 588		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance							
TOTAUX				634 854	602 900	31 954	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		71 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		21 416			

CREDIT - BAIL

RUBRIQUES	TERRAINS	CONSTRUCTIO	INSTALLATIONS MATÉRIEL OUTILLAGE	AUTRES	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS :					
Cumuls exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice				51 402	51 402
TOTAL				51 402	51 402
REDEVANCES PAYEES :					
Cumuls exercices antérieurs					
Exercice				54 836	54 836
TOTAL				54 836	54 836
REDEVANCES RESTANT A PAYER :					
A un an au plus				49 563	49 563
A plus d'un an et cinq ans au plus				93 853	93 853
A plus de cinq ans					
TOTAL				143 416	143 416
VALEUR RESIDUELLE :					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 857	1 857
A plus de cinq ans					
TOTAL				1 857	1 857

DETTES ASSORTIES DE GARANTIES REELLES DONNEES PAR L'ENTREPRISE

(Nantissements, Hypothèques, Warrants, Privilèges)

N° CPTE/NATURE DE LA DETTE	CAPITAL	CAPITAL RESTANT A REMBOURSER		NATURE DE LA GARANTIE
		A COURT TERME	A MOYEN A LONG TERME	
164100 PRET LIASSE SOCIETE GEN	71 000	17 630	31 954	
TOTAL	71 000	17 630	31 954	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

RUBRIQUES	N O M B R E	VALEUR NOMINALE
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	240,00	100,00
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	240,00	100,00